

Convention fiscale canado-roumaine

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Don Jamieson, et l'ambassadeur de la République socialiste de Roumanie, M. Barbu Popescu, ont signé, le 20 novembre, à Ottawa, une Convention tendant à éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune. Le premier vice-premier ministre de la République socialiste de Roumanie, M. Gheorghe Oprea, assistait également à la cérémonie.

La Convention, qui entrera en vigueur dès l'échange des instruments de ratification, stipule qu'un taux général de retenue fiscale de 15 p.c. s'appliquera aux dividendes, aux bénéfices de succursales, aux intérêts et aux redevances. La Convention prévoit également un nombre limité d'exceptions dans le cas des intérêts et des redevances.

Signalons que cette Convention s'inspire du modèle de Convention de double imposition préparé par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Arrivée de réfugiés vietnamiens

Les 159 premiers réfugiés sino-vietnamiens sont arrivés à Montréal dans la nuit de samedi à dimanche (25-26 novembre), à bord d'un appareil des Forces armées canadiennes.

Douze heures après leur arrivée au Canada, ils semblaient reposés de la fatigue du voyage de 30 heures qui les a conduits dans leur pays d'adoption, à partir de Kualu Lumpur, en passant par le Japon et l'Alaska.

Les 159 réfugiés ont débarqué du *Boeing 707* des Forces armées par une température de -10°. Des militaires leur ont immédiatement distribué des couvertures, après quoi ils ont tout de suite été conduits à Longue-Pointe où les attendaient des représentants du ministère fédéral de l'Immigration, et un bon repas.

De ce premier contingent, 59 personnes resteront au Québec. Les autres seront réparties en divers points du Canada.

D'après un porte-parole du ministère des Affaires extérieures, les réfugiés du premier groupe (trois autres avions sont attendus) représentent 41 familles. Quatre-vingt-dix p.c. sont d'origine chinoise. Le doyen a 74 ans, le plus jeune est un bébé né à bord du *Hai Hong*.

Premier vol du Challenger

Le *Challenger*, en qui certains voient le plus moderne des moyens de transport pour hommes d'affaires, a effectué le 8 novembre son premier vol, entre l'aéroport de Cartierville (Québec) et les installations de Canadair à Montréal.

Ce premier vol a duré une cinquantaine de minutes. L'avion a atteint une altitude de 2 900 m.

Après ce vol inaugural, le chef pilote d'essai, M. Douglas Adkins, a déclaré: "C'est le meilleur appareil construit par Canadair."

Pour sa part M. Frederick Kearns, président de Canadair, a affirmé: "Nous n'avons mis que deux ans pour fabriquer le premier *Challenger*. Il s'agit là d'un tour de force dont nos services d'ingénierie et nos ouvriers peuvent être fiers. Ils méritent nos félicitations pour avoir dessiné, fabriqué et mis en vol un avion révolutionnaire sur le plan technologique en aussi peu de temps".

Le *Challenger* qui tire profit des nouvelles techniques de design des ailes et de nouveaux alliages ultra-légers, est propulsé par deux turboréacteurs double flux à taux de dilution élevé Lycoming ALF 502L. Il a une portée de 7 400 km à



L'intérieur confortable du Challenger est conçu pour l'homme d'affaires qui travaille en voyage.

une vitesse de croisière de 850 km/h et peut voler à 15 000 m d'altitude.

Huit pays ont acheté 108 appareils dont la date de livraison est fixée à 1982. Les États-Unis en ont commandé 63, l'Arabie saoudite, 32, le Canada, 5, l'Europe, 5, l'Amérique du Sud, 2, et Panama, 1. Notons enfin, que le *Challenger* se vend \$7 millions en devises américaines.

Accroissement de la participation des autochtones dans la Fonction publique

Le président du Conseil du Trésor, M. Robert Andras, a rendu publics, le 15 novembre, les détails de la politique du gouvernement fédéral visant à accroître la participation des Indiens, des Métis, des Indiens non inscrits et des Inuit à tous les niveaux et au sein de tous les groupes de la Fonction publique du Canada.

Cette politique a été mise au point par le secrétariat du Conseil du Trésor, la Commission de la fonction publique, huit ministères du gouvernement, la Fraternité nationale des Indiens, le Conseil des autochtones du Canada et l'*Inuit Tapirisat of Canada*, qui ont travaillé en collaboration.

La politique est conçue de manière à assurer aux autochtones l'égalité d'accès à l'emploi dans la Fonction publique, et de sensibiliser cette dernière aux besoins de formation et de perfectionnement professionnels des autochtones. De plus, la politique vise à intéresser les autochtones à la conception, à l'élaboration et à la mise en oeuvre des programmes qui leur

sont, en grande partie, destinés.

Les ministères et organismes qui desservent la population autochtone ou offrent des programmes dans des endroits où la population est formée, en bonne partie, d'Indiens, de Métis, d'Indiens non inscrits ou d'Inuit examineront tous leurs postes ayant quelque répercussion sur ces groupes afin de s'assurer qu'ils répondent aux besoins de la clientèle. Entrent dans cette catégorie tous les postes axés, soit sur la participation active à la politique ou aux processus décisionnels qui touchent particulièrement la population autochtone, soit sur la conception, l'élaboration, la mise au point, l'application et l'évaluation des programmes visant essentiellement la population autochtone.

"Malgré la décision du gouvernement de restreindre ses dépenses, a déclaré M. Andras, l'égalité d'accès à l'emploi et au perfectionnement professionnel au sein de la Fonction publique pour tous les Canadiens reste une priorité, qu'il s'agisse des handicapés ou des autochtones."